

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-17/B-00041
Propriétaire(s) : Robert Harvey Craig
Emplacement : 4779 (4705), chemin Carp
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : partie du lot 1, concession 9
Zonage : AG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un lot pour une habitation agricole excédentaire.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint aura une façade d'environ 69 mètres sur le chemin Carp sur une profondeur d'environ 335 mètres. Sa superficie sera de 3,3 hectares. La maison isolée existante et cinq bâtiments accessoires occuperont cette parcelle située au 4779, chemin Carp.

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 620 mètres sur le chemin Carp et une façade de 560 mètres sur la promenade Thomas A.-Dolan sur une profondeur de 790 mètres. Sa superficie sera de 41 hectares. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 4705, chemin Carp.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.